

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE DU 8 JANVIER 2016
Président de séance : Bernard VOUGNON
<p><b>Présents :</b> Bernard Vougnon, Alain Roset, Bernard Merger, Christian Dysli, Mohammed Oubenaissa, Daniel Moine, Audrey Villemain, Léonnel Mounoussamy, Philippe Morel, Céline Gayet, Jean-François Bertin.</p> <p><b>Absents excusés :</b> Marie-José Vergon-Trivaudey a donné procuration à Céline Gayet, Marine Martin-Jary a donné procuration à Bernard Vougnon, Jean-Luc Guillaume a donné procuration à Alain Roset, Jean-Luc Royer, Léonel Mounoussamy, Philippe Morel.</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Alain Roset.</p>
Date de la convocation : 4 janvier 2016 Date d'affichage : 12 janvier 2016 Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de présents : 11 Suffrages exprimés : 12

## 1/ INFORMATIONS

- **Secrétariat**

Une nouvelle secrétaire remplace Françoise Poirey qui a dû s'absenter pour raison de santé puis pour congés, du 11 décembre au 11 janvier 2016. Il s'agit de madame Annie François.

- **Conférence des maires**

2 conférences des maires ont eu lieu en décembre sous l'égide de l'agglomération. Ont été abordés :

- Le plan local d'urbanisme intercommunal qui permettra la concertation et la mise en commun de projets intercommunaux.
- Le transfert de compétences eau / assainissement en direction de la communauté d'agglomération. L'agglomération se fixe comme objectif de transférer l'ensemble des apports des communes (réseaux, stations, redevances, charges d'emprunts, excédents budgétaires éventuels), au 1<sup>er</sup> janvier 2018, devant en cela la loi qui impose ces transferts au 1<sup>er</sup> janvier 2020.
- Le nouveau Schéma départemental de Coopération Intercommunal (SDCI).  
La loi NOTRe dispose que les EPCI doivent comporter au moins 15 000 habitants et demande au Préfet d'arrêter le nouveau SDCI au 31 mars 2016.  
Concernant la CAGB, le projet envisage une extension au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 72 communes.

- **Fusion SIVOS et SIVOM**

Elus et parents d'élèves se sont mobilisés pour monter un dossier argumentant le refus de la proposition de fusion des deux syndicats. Il a été remis à Monsieur le Préfet, aux représentants de l'agglomération à la CDCI, à Madame la Députée, aux conseillers départementaux.

La loi NOTRe ne prévoit pas d'obligation de fusion des syndicats.

Deux réunions sont prévues pour statuer sur ces fusions territoire par territoire. Les dates nous seront transmises par la préfecture.

- **Ragondins**

Une réunion de concertation s'est déroulée le 8 décembre en mairie de Pelousey afin d'évoquer la prolifération d'animaux nuisibles, le ragondin, et de réfléchir aux actions à entreprendre pour limiter sa multiplication.

Quatre communes, Champvans les Moulins, Champagney, Pelousey et Chauenne assistaient à cette réunion conduite par un représentant de la Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles de Franche-Comté (FREDON).

La FREDON préconise une action collective d'une durée de 3 ans afin de limiter au maximum la population des ragondins qui causent de gros dégâts sur les rives de la Lanterne, sur les cultures, sur les infrastructures et qui véhiculent des maladies comme la leptospirose, la douve, l'échinococcose alvéolaire...

Une action individuelle serait d'une efficacité très limitée.

La première année serait consacrée au dénombrement de la population de ragondins de manière à pouvoir estimer l'efficacité du traitement à son issue.

Les deuxième et troisième années seraient consacrées au piégeage effectué à l'aide de cages spécialement adaptées avec la participation de tous les acteurs concernés (communes, agriculteurs, chasseurs piégeurs agréés, syndicats de rivière, FREDON.)

Dans les départements où une lutte collective est décidée, un arrêté préfectoral impose aux propriétaires des terrains de laisser libre accès aux adhérents et agents des GDON.

Une simulation financière établie par la FREDON donne les résultats suivants :

Pour 3 communes associées, les coûts par commune se monte à 2 133 € la 1<sup>ère</sup> année, 1 166 € la 2<sup>ème</sup> année et 1283 € la 3<sup>ème</sup> année. Il comprend 2 réunions d'information, l'animation et la coordination de la lutte la location de cages et une cotisation au GDON.

Pour 5 communes associées, les coûts par commune seraient de 1 428 €, 850 € et 860 €.

Il y aura lieu de reprendre contact rapidement avec les communes concernées afin de décider des suites à donner.

- **Actions en justice**

Suite aux mises en demeure envoyées par maître Suissa :

- Le transporteur WF a réagi et convient de régulariser son dossier d'ici fin janvier.
- Concernant l'espace boisé à protéger, aucune nouvelle. L'action continue.

- **Eclairage public**

Conformément à la décision prise lors du dernier conseil, l'éclairage public est éteint la nuit de 23h à 6h depuis le 5 janvier.

Il demeure un petit problème de réglage qui sera traité avec la société Cegelec. L'extinction est réalisée à minuit alors que nous avons demandé qu'elle soit opérée à 23 h.

- **Exploitation parcelle 35**

Les affouagistes ont été mobilisés pour nettoyer la parcelle 35 dans le but de ramasser les branchages et nettoyer la parcelle. Ce travail a été rendu très difficile en raison d'une exploitation approximative en amont. Demander des explications à l'ONF.

- **Entretien locaux centre de vie**

Le personnel de la halte-garderie et de l'école maternelle a fait état de remarques au sujet du ménage qui ne serait pas toujours conforme aux attentes.

Les horaires ont été aménagés et les tâches détaillées. Une fiche d'intervention, élargée par le personnel d'Intermed, a été mise au point afin de contrôler la bonne exécution de la mission.

Ces nouvelles dispositions ont été mises en place dès le 4 janvier.

- **Après-midi récréatives**

Quelques personnes de Chauenne souhaitent proposer des après-midi récréatives à l'instar de ce qui se pratiquait avec le club de la lanterne ou avec le CCAS.

Il serait proposé, à tous les chaucennois intéressés, toutes les 2 semaines, de se retrouver à la salle de convivialité de la mairie pour échange, jouer, se divertir avec le soutien du comité des fêtes.

Cette proposition sera évoquée lors de la prochaine réunion du comité des fêtes le 13 janvier prochain.

- **SIVOM**

Le budget 2015 présenté par les Francas aux membres du SIVOM pour 52 000 € a été refusé. Il a été demandé aux Francas de contenir le budget à hauteur de 48 000 €.

- **Dossier de demande d'intervention sur les fossés**

L'entretien des fossés concerne majoritairement l'agence foncière, mais également la commune (route des Barrots jusqu'au croisement avec la rue des planches).

La réglementation sur les fossés et les ruisseaux n'est pas la même. L'écoulement perpendiculaire au 2<sup>ème</sup> pont sur la route des Barrots, et bordant la prairie est un ruisseau. Il nécessite une autorisation par constitution d'un dossier « loi sur l'eau ».

- **Recherche des eaux parasites**

Le bureau Sciences Environnement a produit un dossier sur les interventions à opérer sur le réseau. Ce dossier a été retenu comme prioritaire par le département qui propose de le subventionner à 60%. Il convient maintenant de passer à l'étape de consultation des entreprises.

- **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Le PCS définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. (Décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde).

Le Préfet du département consigne les informations essentielles sur les risques naturels et technologiques majeurs du département dans le dossier départemental des risques majeurs (DDRM).

On y trouve les communes concernées, les conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, les mesures de prévention de protection et de sauvegarde.

Les informations contenues dans le DDRM doivent permettre aux maires d'élaborer le plan communal de sauvegarde (PCS), dispositif opérationnel destiné à organiser la gestion de crise au niveau communal.

Le PCS est adapté aux moyens dont la commune dispose.

Il comprend :

- Le document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM)
- Le diagnostic des risques et des vulnérabilités locales
- L'organisation assurant la protection et le soutien de la population qui précise les dispositions internes prises par la commune afin d'être en mesure à tout moment d'alerter et d'informer la population et de recevoir une alerte émanant des autorités. Ces dispositions comprennent notamment un annuaire opérationnel et un règlement d'emploi des différents moyens d'alerte susceptibles d'être mis en œuvre.

Le dossier présenté ce soir est une nouvelle version du PCS élaboré en 2012, qui procède à la mise à niveau des informations contenues dans le dossier (personnes ressource, habitants, établissements publics, entreprises commerciales et agricoles).

Les conseillers, personnes ressources identifiées dans le PCS, sont invités à prendre connaissance des documents qui leur seront transmis individuellement.

## **2/ DELIBERATIONS**

### **ASSAINISSEMENT RD8 – Rue des Sapins**

**N ° 2016/01/08/01**

Le conseil départemental nous propose de reprendre un dossier de 2013 relatif à des travaux sur le réseau d'assainissement sur la RD 8 et la rue des sapins qu'il pourrait également subventionner à 60%.

L'étude menée par le bureau Sciences Environnement en 2012 avait proposé 4 variantes.

- N° 1 :  
Suppression traversée du ruisseau  
Raccordement quartier pavillonnaire  
Pas d'intervention sous traversée RD 8 sous ancienne traversée  
Nouveau réseau sous domaine public  
Forage horizontal sous RD 8 pour nouvelle canalisation
- N°2 A :  
Suppression traversée du ruisseau  
Raccordement quartier pavillonnaire  
Pas d'intervention sous traversée RD 8 sous ancienne traversée  
Nouveau réseau sous domaine public  
Pas de forage horizontal  
Traversée RD 8 perpendiculaire pour nouvelle canalisation
- N° 2B  
Suppression traversée du ruisseau  
Raccordement quartier pavillonnaire  
Nouveau raccordement propriété Magnin Feysot placée entièrement sous domaine public avec raccord sur le nouveau regard vers chez Gudot.  
Traversée perpendiculaire de la RD 8.  
Abandon du regard propriété Magnin Feysot et de la traversée de la RD 8 perpendiculairement propriété Gudot.
- N°3  
Suppression de la traversée du ruisseau  
Raccordement quartier pavillonnaire avec mise en place d'un poste de refoulement à hauteur de chez Gudot  
Nouveau raccordement propriété Magnin Feysot placé entièrement sous domaine public avec nouveau raccord sur le nouveau poste de refoulement vers chez Gudot  
Réhabilitation du réseau existant sous RD8  
Réhabilitation du réseau ancien A-B

Il est proposé de retenir la variante 2B. Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer les pièces afférentes au dossier recherche une maîtrise d'œuvre pour reprendre le projet, l'actualiser et le conduire à son terme.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
Décision prise à l'unanimité.

## MOUVEMENT DE CREDITS

**N ° 2016/01/08/02**

Le Conseil Municipal décide le prélèvement sur l'exercice 2015 de la somme de 389 € du compte 022 à destination du compte 6451 (cotisations Urssaf).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Décision prise à l'unanimité.

## ELARGISSEMENT DE LA RUE DES JARDINS

**N ° 2016/01/08/03**

Le plan d'occupation des sols de la commune de Chauenne, en vigueur du 12 juin 1980 au 3 janvier 2014, prévoyait de porter la largeur de la voirie de la rue des Jardins à 6 m. Cette disposition a été reprise dans les dispositions du plan local d'urbanisme en application à compter du 4 janvier 2014 par le maintien d'un espace réservé sur la longueur de la rue des Jardins.

A l'occasion de la cession de la propriété Racine, le conseil municipal a souhaité mettre en œuvre la procédure de réservation de l'espace nécessaire à l'élargissement de cette voie. Une délibération en date du 13 octobre 2015, a été prise en vue de l'acquisition de la surface nécessaire auprès de l'acheteur de la propriété Racine.

Le conseil municipal délibère sur la poursuite des acquisitions nécessaires à la mise en conformité de la rue des Jardins avec les préconisations du PLU. Dans le prolongement de la nouvelle acquisition communale, l'achat d'une surface auprès de Monsieur Yves Grillet peut être engagé.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, autorise Mr le Maire à poursuivre les discussions et à engager les moyens à la réalisation de mise à 6 m de la voirie communale sur l'ensemble du linéaire concerné par cet emplacement réservé.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Décision prise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 10.

Le Maire

Bernard Vougnon

Bernard Vougnon		Marie-Jo Vergon-Trivaudey	
Jean-Luc Guillaume		Jean-Luc Royer	
Alain Roset		Christian Dyssli	
Bernard Merger		Mohammed Oubenaïssa	
Philippe Morel		Céline Gayet	
Marine Martin-Jary		Daniel Moine	
Audrey Villemain		Leonel Mounoussamy	
Jean-François Bertin			